



PROGRAMME COMMUNAUTAIRE D'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'APICULTURE

DEMANDE D'AIDE AU REPEUPLEMENT DU CHEPTEL APICOLE

PROGRAMME 2016-2017

RÈGLEMENT N°1308/2013 DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2013

Décision de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-48

Veuillez déposer votre demande complète à :
FranceAgriMer
Cellule apiculture - « Repeuplement du cheptel apicole »
TSA 50005
93555 MONTREUIL CEDEX

DATE LIMITE D'ARRIVÉE DES PROJETS À FRANCEAGRIMER :
(Pour des investissements réalisés et payés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 juillet 2017)

**25 janvier 2017 pour Cheptel 1 : Investissement & Cheptel
OU
31 mars 2017 pour Cheptel 2 : Cheptel**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **SIRET VALIDE AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE ET DU PAIEMENT**

DEMANDEUR

Nom ou Raison sociale : _____ ; Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Forme juridique : *veuillez cocher la case correspondant à votre situation et compléter le tableau ci-dessous*

GAEC : ☐ EARL : ☐ SCEA : ☐ Autres : ☐ Veuillez préciser : _____

Nbre associés pour les GAEC : |_|_| Date d'immatriculation : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|

Nom des associés	Prénom des associés

☐ Je suis récent installé (depuis moins de 5 ans au 1^{er} janvier 2017)

Date d'installation : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_| (fournir pièce jointe demandée point 4 de la liste des documents à joindre)

COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER (OBLIGATOIRE)

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Fixe Mobile

Mél : _____

MONTANT DU PROJET ET NOMBRE DE COLONIES

Montant total de l'aide prévisionnelle : _____ € (Minimum 750 €)

Nombre de colonies figurant sur la dernière déclaration jointe : _____ (Minimum 50 ruches)

PLAFOND D'AIDE⁽³⁾

L'aide est plafonnée à 5 000 € par exploitation.

⁽³⁾ En application du principe de transparence des GAEC, le seuil minimum ainsi que ces plafonds s'appliquent pour chacun des associés du GAEC.

CHEPTEL 1 – INVESTISSEMENT & CHEPTEL

DATE LIMITE D'ARRIVÉE DES PROJETS À FRANCEAGRIMER: 25 JANVIER 2017

ATTENTION : Il ne sera pas possible de présenter un projet cheptel 2 si vous présentez un projet cheptel 1

TYPE DE MATÉRIEL ENVISAGÉ (MATÉRIEL NEUF)

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Nombre (A)	Forfait d'aide (B)	Montant de l'aide calculée (A) x (B)	Devis	Facture	Date(s)
Ruches vides neuves	Les ruches achetées doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit	_____	20 €	_____ €	☐	☐	
Ruchettes vides neuves	Les ruchettes doivent comporter au moins : un fond, un corps, un toit. Cas particuliers : Les ruchettes en polystyrène haute densité ou en polypropylène sont éligibles à condition que le devis et/ou facture précise : - « haute densité » ou « polypropylène » - qu'un nourrisseur « séparé » est acheté concomitamment	_____	13 €	_____ €	☐	☐	
Nucléi ou ruchette de fécondation	- les nucléi ou ruchettes de fécondation doivent être achetées assemblées - Mention obligatoire nucléi ou ruchettes de fécondation sur devis et/ou facture	_____	8 €	_____ €	☐	☐	
Essaims	Les essaims doivent être produits au sein de l'Union Européenne	_____	40 €	_____ €	☐	☐	
Reines	Les reines doivent être produites au sein de l'Union Européenne	_____	8 €	_____ €	☐	☐	
	TOTAL			_____ €	Seuil d'aide minimum 750 € HT⁽³⁾		

CHEPTEL 2 – CHEPTEL

DATE LIMITE D'ARRIVÉE DES PROJETS À FRANCEAGRIMER : 31 MARS 2017

ATTENTION : Il ne sera pas possible de déposer un dossier cheptel 2 si vous avez déposé un dossier cheptel 1.

TYPE DE MATÉRIEL ENVISAGÉ

Investissements éligibles	Conditions d'éligibilité	Nombre (A)	Forfait d'aide (B)	Montant de l'aide calculée (A) x (B)	Devis	Facture	Date (s)
Essaims	Les essaims doivent être produits au sein de l'Union Européenne	_____	40 €	_____ €	☐	☐	
Reines	Les reines doivent être produites au sein de l'Union Européenne	_____	8 €	_____ €	☐	☐	
TOTAL HT				_____ €	Seuil d'aide minimum 750 € HT⁽³⁾		

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE

Je joins à la présente demande les pièces justificatives dont je coche la case correspondante ci-dessous.

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Récépissé de déclaration de colonies émise et validée entre le 1 ^{er} septembre 2016 et la date de dépôt du dossier	☐	
Preuve de l'affiliation à la MSA datée de moins d'un an à la date de dépôt du dossier ou preuve que l'affiliation est en cours	☐	
Devis de moins d'un an ou factures émises à partir du 1 ^{er} septembre 2016 (en français ou traduit(e)s)	☐	
Le cas échéant, pour bénéficier d'une éventuelle priorisation, pour les récents installés (- 5 ans au 1 ^{er} janvier suivant la date du dépôt du projet), une attestation de la MSA portant la date d'installation ou de tout autre organisme pouvant attester de la date d'installation en apiculture	☐	☐
Attestation d'origine du cheptel pour les essaims et/ou reines Cerfa 15093	☐	☐
Pour les GAEC, au delà de deux associés, un justificatif officiel comprenant le nombre d'associés.	☐	☐
Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur (1 seul RIB par programme).	☐	

RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE ATTRIBUÉE AU DISPOSITIF MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DU CHEPTEL

L'ENVELOPPE ATTRIBUÉE AU DISPOSITIF MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DU CHEPTEL SERA REPARTIE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

- ➔ **2/3 DE L'ENVELOPPE POUR CHEPTEL 1**
- ➔ **1/3 DE L'ENVELOPPE POUR CHEPTEL 2**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- **Demande à bénéficier de l'aide au Maintien et au Développement du Cheptel pour le programme apicole 2016-2017**
- **Atteste sur l'honneur :**
 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
 - être producteur de miel et/ou autres produits de la ruche ;
 - l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes ;
 - avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-SANAEI-2016-48 ;
 - être à jour de mes obligations fiscales et sociales ;
 - que je ne bénéficie pas d'autres aides spécifiques communautaires pour le même investissement ;
 - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des dispositions de la décision en vigueur.
- **M'engage à :**
 - fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
 - réaliser les investissements entre le 01/09/2016 et le 31/07/2017 (factures émises et payées (débit bancaire ou date d'acquittement) pendant cette période);
 - à conserver les investissements subventionnés en état de fonctionnement pendant une durée de 3 ans après l'acquisition
 - accepter et faciliter les contrôles.

Fait à, _____, le _____ (obligatoire)

Signature du demandeur ou de tous les associés dans le cadre d'un GAEC

MENTIONS LÉGALES

Je suis informé que conformément au règlement (UE) n° 1306/2013 qui impose aux Etats membres la publication des montants versés aux bénéficiaires des aides financées par le FEAGA et le FEADER, toute demande d'aide conduira à la collecte d'informations nominatives me concernant et que mes nom/raison sociale, commune de résidence/siège social, code postal et le montant net des aides perçues feront l'objet d'une publication annuelle. Je suis par ailleurs informé que les informations publiées pourront être traitées par les organes des Communautés et des Etats membres compétents en matière d'audit et d'enquête. Les informations publiées seront consultables sur un site WEB unique dédié (<http://agriculture.gouv.fr/beneficiaires-pac>) pendant une durée de deux ans. La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire.

**RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DE FRANCEAGRIMER– NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION**

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|